



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 août 2024 à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 20 chemin de Amoureux (lot : 5 090 616)**

Demande de dérogation mineure (2024-0266) au 8 chemin de la Berge, lot 5 090 616, qui a pour objet d'autoriser en zone COM-09:

- L'emplacement d'un cabanon 1.5 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 3 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 8.3.1 d)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 août 2024.


Donné à Ferme-Neuve, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière demeurant au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 juillet 2024.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 juillet 2024.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---